

95 La séance de ce soir devrait prendre fin vers 22 h. Nous allons observer une pause d'une quinzaine de minutes à peu près à la moitié de la séance.

100 Nous rappelons bien sûr que le climat se doit d'être serein et courtois; c'est pourquoi nous ne tolérons ni manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ni attitude méprisante. Nous vous invitons également à n'applaudir aucune intervention même si elles vous plaisent profondément.

Nous vous invitons à activer la fonction « silence » de vos téléphones cellulaires, si vous en avez.

105 PRÉSENTATIONS

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

110 Alors, assez parlé de ce côté-ci de la salle. J'invite maintenant madame Linda Gauthier, qui a déjà pris place, à nous présenter son opinion, ses préoccupations, ses commentaires.

La parole est à vous, madame Gauthier, nous sommes tout ouïe.

Mme LINDA GAUTHIER :

115 Madame la présidente, mesdames et messieurs distingués commissaires, bonsoir. Je commencerai par notre mission. Le RAPLIQ et un organisme voué à la défense et promotion des droits des personnes en situation de handicap et visant l'éradication de la discrimination qui est faite souvent à notre égard.

120 Alors, d'entrée de jeu, je tiens, en mon nom personnel et celui du RAPLIQ, à vous remercier de nous permettre de vous faire part de notre opinion et de vous amener un court instant au cœur de notre réalité, nos enjeux et préoccupations.

125 Cet exposé n'est pas le reflet de la mémoire misérabiliste. Nous l'avons déposé et le commentons en vertu de l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne.

130 Dès le début du projet et bien avant de recueillir les signatures requises en vue d'obtenir un mandat d'initiative, la communauté des personnes handicapées avait été exclue. Le 11 février 2018, l'instigateur de ce mandat d'initiative a choisi de réunir ses sympathisants dans une église inaccessible aux personnes handicapées. Nelson Mandela l'avait visitée en 91. On a donc favorisé le symbole sur l'inclusion sociale.

135 Puis la mairesse a refusé d'étendre le libellé de la pétition à l'ensemble des groupes visés par l'article 10 de cette même charte. Pourtant, Montréal prétend qu'elle est fermement contre le racisme et la discrimination, à moins qu'elle soit contre la discrimination fondée sur la race, la couleur et l'ethnie seulement.

140 Dans le document de référence, on parle des autres motifs pour lesquels il existe d'autres mécanismes d'expression spécifique. Cependant, si ces autres motifs – dans le cas qui nous occupe, le handicap – est en intersectionnalité avec la race, la couleur, la religion ou le régime ethnique, là c'est correct. Ces personnes-là recevront l'écoute qu'elles méritent.

145 Et les autres? Et nous, les autres personnes handicapées qui ne sont pas visées par votre version de l'intersectionnalité? Moi aussi, j'ai une race, moi aussi, j'ai une couleur, j'ai une religion. Alors, pourquoi ne me reconnaît-on pas dans cette consultation publique? Et vous nous parlez de racisme?

150 Alors, comme nous ne pouvons nous prononcer sur les bases raciales, ethniques ou religieuses, permettez-nous de nous exprimer sur les discriminations systémiques que nous vivons.

155 Qu'est-ce que la discrimination systémique? Celle donnée dans le document de référence de la Ville : « Discrimination qui résulte de l'interaction dynamique entre les décisions et les attitudes teintées de préjugés, ainsi que des modèles organisationnels et de pratiques

institutionnelles qui ont des effets préjudiciables, voulus ou non, sur des groupes protégés par la Charte québécoise des droits et libertés. »

160 Exemple : la sous-représentation de certaines minorités visibles dans des secteurs d'emploi et dans des emplois de direction ou de gestion peut être le résultat d'une discrimination systémique. Nous en savons quelque chose.

165 Qui plus est, c'est que bien souvent, en plus de ne pas être embauché parce qu'on est des personnes en situation de handicap, bien, ceux qui seraient enclins peut-être à prendre une chance, appelons-la comme ça, vont avoir des bureaux qui sont dans les immeubles qui ne sont pas accessibles aux personnes en situation de handicap.

170 Sans nier les faits, bien réels, les problématiques liées aux discriminations raciales, quel groupe à Montréal subit plus de discrimination systémique que les personnes handicapées, et ce, sur une base quotidienne?

175 Que ce soit en recherche d'emploi, en transport collectif, en développement urbain, la protection du patrimoine qui a préséance souvent sur l'accessibilité, le refus de tenir compte de l'accessibilité universelle lors d'émission de permis de rénovation, de construction, aucun groupe de personnes, quel qu'il soit, mis à part les personnes handicapées, ne se fait refuser l'accès au transport en commun ou à des édifices publics ou commerciaux, et ce, sur une base quotidienne, encore une fois. Nous élaborerons plus longuement sur le sujet dans le mémoire, de toute façon; c'est plus longuement élaboré.

180 Ce sont nos besoins les plus primaires qui sont brimés. Par exemple, combien de fois nous voulons avoir accès à une salle de toilette si nous allons dans un des rares restaurants accessibles de Montréal? Et bien, soit celle-ci est au sous-sol ou à l'étage, soit elle est trop étroite pour qu'on puisse y pénétrer avec un fauteuil roulant. Qu'arrive-t-il si on ne peut pas se lever pour faire les quelques pas pour nous conduire à cette salle de toilette? Et ça, quelle que
185 soit la race, l'ethnie ou la religion, c'est sans contredit de la discrimination systémique.

190 Nous avons notre petite idée pourquoi la Ville ne semble pas, à l'instar des personnes racisées, travailler pour adopter une politique contre le profilage social. Le fait d'adopter une telle politique engendrerait certainement une suite logique de gestes concrets tels que la mise en accessibilité des commerces, l'adaptabilité de logements sociaux, voire une réforme du Code de construction. Bref, beaucoup, beaucoup de dollars.

195 Nous ne sommes pas venus ici ce soir pour casser du sucre sur le dos des groupes privilégiés par cette commission. Nous voulons tout simplement vous expliquer et faire comprendre à l'appareil municipal que la discrimination systémique n'a pas de couleur ni de religion, mais elle bouleverse autant notre vie que la vôtre semble l'être.

200 I'd like to conclude by saying that Martin Luther King had a dream «... that one day this nation will rise up and leave out the true meaning of its creed : " We hold this truth to be self-evident that all men are created equal. " » Yes, MLK had a dream; so do we.

205 « Je rêve qu'un jour, cette nation se lèvera et mettra en pratique le véritable sens de son crédo : " Nous considérons que ces vérités vont de soi, que tous les hommes sont créés égaux. " » Martin Luther King avait un rêve; nous aussi.

Merci.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

210 Merci, madame Gauthier. Écoutez, je dois vous dire que les commissaires et moi, nous avons lu avec beaucoup d'attention votre mémoire, vous en avez fait un résumé.

215 Il y a beaucoup d'exemples, je pense, que vous avez donnés, qui sont des exemples qui illustrent la réalité de la discrimination systémique, qui lui donne un sens, et c'est un plaidoyer à la fois descriptif que vous avez fait, un plaidoyer descriptif et fervent, avec l'émotion qui accompagne, je pense, la journée des gens qui se sentent discriminés.

220 Je vais vous poser quelques questions et je suis sûre que mes collègues en auront également à partager avec moi, pour être sûrs d'avoir bien compris. Moi, je vais en avoir deux, à peu près.

225 Au niveau des recommandations que vous nous faites, je pense que la recommandation primordiale est celle de l'accessibilité universelle, c'est-à-dire de l'opérationnalisation de l'accessibilité universelle, parce que je comprends que selon vous, bien, c'est peut-être une question de discours, mais dans la réalité que vous vivez à tous les jours, ce n'est pas ce qui se produit.

230 Est-ce que j'ai bien compris que votre souhait primordial, est-ce que nous avons bien compris que votre souhait premier serait d'opérationnaliser, à travers des politiques, des règlements et différentes choses, ce principe d'accessibilité universelle?

Mme LINDA GAUTHIER :

235 Oui, ce serait le premier, effectivement.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

240 D'accord. Maintenant, en décrivant la séquence de votre... je dirais, de votre lutte quotidienne, vous dites que vous vous êtes adressés aux autorités, qui se renvoient la balle de temps en temps : du municipal au provincial, du provincial au fédéral, qui accepte du bout des lèvres de donner une partie, et ainsi de suite.

245 Est-ce qu'il y a, en termes, donc, de compétences juridictionnelles – nous avons quelqu'un plus tard de compétence juridictionnelle aussi – en termes de compétence juridictionnelle, est-ce que vous auriez un ordre de priorisation à nous proposer? Quelles sont les choses qui, selon vous, devraient – je veux dire, en tenant compte du contexte – devraient être les premières auxquelles... qui pourraient nourrir nos réflexions?

Mme LINDA GAUTHIER :

250

Bien, disons qu'il y a beaucoup, si on regarde du côté... Bon, premièrement, évidemment, comme vous disiez, la balle est souvent renvoyée à Québec, où sont votées les lois, en fait, édictées les lois. Si on garde ça central à Montréal, en fait, bien, il y a beaucoup de choses qui sont de compétence de l'arrondissement.

255

En quelque part, c'est bien, c'est qu'il faudrait que la ville-centre joue un rôle de leader et puis fasse en sorte que ce qui est dicté dans les arrondissements, quelle que soit, en tout cas, l'accessibilité, exemple, des terrasses ou autre chose, finalement, la largeur des trottoirs, et tout, que ça soit uniformisé. Parce que là, on va dans un arrondissement – il y en a quand même 19 – un arrondissement c'est une chose, l'autre arrondissement, c'est autre chose.

260

Ça fait que les touristes qui viennent, ils perdent complètement leur latin. Nous aussi, un moment donné, on vient qu'on ne le sait pas, ça devient frustrant aussi. Ce qu'on gagne dans un arrondissement, on le perd dans un autre. Alors, ça serait un début de leur faire cette recommandation-là, oui.

265

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Alors, écoutez, je vais céder la parole à mes collègues, parce que je ne veux pas être trop gourmande. Je reviendrai peut-être vers la fin.

270

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Veux-tu y aller François? Vas-y.

275

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

Oui, bonjour. Je vais prendre la balle au bond parce que vous avez abordé la question des arrondissements. Vous avez évoqué le rôle de leadership de la ville-centre, et là, je n'ai pas

280 l'intention de vouloir faire une compétition entre des arrondissements, mais quels sont les arrondissements qui ont eu le plus de succès pour opérationnaliser certains des éléments que vous avez évoqués? Nous, on est à la recherche de bonnes pratiques, grosso modo, alors...

Mme LINDA GAUTHIER :

285 Écoutez, en fait, un dans l'autre, on dirait qu'il y a des choses qui se font à des endroits. Si on parle, exemple, des terrasses, c'est le Plateau Mont-Royal qui ont été les premiers.

290 Encore là, il a fallu qu'on force la main un peu, qu'on soit en confrontation. On ne peut pas arriver puis demander, expliquer, même documenter nos requêtes, et tout ça, pour que ça soit facile. Faut toujours faire un exercice de poursuite, souvent devant la Commission des droits, faire valoir la discrimination, et ça devient fatigant, à un moment donné. C'est du soir... du matin au soir, les confrontations. Bon.

295 Alors, ce qu'on gagne dans un arrondissement, on le perd dans un autre, comme je disais tantôt. Le meilleur arrondissement, je pourrais dire que c'est peut-être Ville-Marie, O.K., où il y aurait le plus d'accessibilité en tant que telle, mais finalement, il y a autre chose. T'sais, je veux dire, c'est les trottoirs, c'est... parce que la voirie, c'est aussi, là, les trottoirs bien entretenus, les rues, et tout ça. Ça fait partie aussi de l'accessibilité universelle. Tout ça est dans l'eau.

300 On a demandé à la ville-centre, nous, une chose, ça me revient en mémoire, d'adopter... c'est-à-dire, que sur les sommaires décisionnels, que l'accessibilité soit une des composantes, au même titre que le développement durable, au même titre que l'ADS+, qui vient d'arriver, ça ne fait pas si longtemps, et puis ça fait, quoi, cinq ans qu'on a demandé ça?

305 On le répète souvent, souvent, souvent, et ça ne vient pas. Ça fait qu'on ne peut pas nous blâmer de se sentir un peu comme des citoyens de seconde zone, même de troisième zone, bien souvent.

310 Ce n'est pas parce qu'on veut faire pitié, loin de là, mais on paie en tant que citoyen. On paie exactement les mêmes choses que tout le monde, les mêmes taxes, les mêmes tarifs sur les passes de métro, et pourtant, Dieu sait qu'il y en a seulement 15 sur 68 qui sont accessibles.

315 Alors, c'est... il y a trop peu qui est fait. Pourtant, je pense, et on l'a dit souvent, que l'article 193 de la Loi sur le bâtiment permet aux municipalités d'aller au-delà de ce qui est prescrit par le Code. Ça, depuis que le RAPLIQ existe, ça fait 10 ans qu'on le répète. Ça nous a permis de gagner certains petits... certaines victoires, mais sauf qu'on pourrait aller plus loin que ça; la Ville de Victoriaville l'a fait.

320 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Madame Émond? – Est-ce que, monsieur Thuot, ça vous va?

325 **M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :**

Oui, ça me va. Merci, madame.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

330 Un peu pour faire du pouce sur ce que vous venez de dire, est-ce que vous comprenez pourquoi la Ville n'utiliserait pas tous les leviers qu'elle a pour aller de l'avant plus rapidement?

335 Dans votre exposé, tout à l'heure, vous avez évoqué le fait que la Ville ne souhaitait sans doute pas instaurer une politique de profilage social parce que ça coûterait trop cher, mais si la Ville, selon votre compréhension, a des leviers qu'elle pourrait utiliser, à votre avis, pourquoi est-ce que ça tarde tant?

340

Mme LINDA GAUTHIER :

345 Je pense qu'il y a déjà quelqu'un... un maire que je ne nommerai pas, avant l'administration
au pouvoir maintenant, m'a déjà dit : « Ces gens-là, exemple, les commerçants – qui réduit
beaucoup notre pouvoir économique, parce qu'il y a 50 % des commerces qui ne sont pas
accessibles au Québec, mais à Montréal aussi – et... »

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

350 Donc, un maire qui avait dit quoi?

Mme LINDA GAUTHIER :

355 Qui avait dit qu'il ne voulait pas que... ces gens-là étaient déjà... ils payaient suffisamment
de taxes commerciales; il ne voulait pas imposer en plus des frais d'accessibilité, des frais de
mise en accessibilité, voyez-vous. Il ne faut pas le voir non plus comme une dépense, là, ça peut
devenir un investissement. Alors, je pense que c'est pour cette raison-là.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

360 Et qu'est-ce qui fait que Victoriaville a décidé de le faire?

Mme LINDA GAUTHIER :

365 Ils l'imposent. Ils l'imposent, tout simplement. Eux autres, ils ont donné... ils disent aux
commerçants : « Vous voulez avoir un permis d'occupation? Bien, c'est à vous de rendre le
commerce accessible. » On ne parle pas d'un deuxième étage : on parle d'un commerce qui
aurait une marche, là, puis il y en a beaucoup, à Montréal, de ça.

370

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Je vais laisser la chance à mes autres collègues. – Avez-vous une question? Vas-y.

375

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Bien, j'ai un commentaire. J'attendrai la fin.

380

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

Justement, j'ai une question en lien avec ce que vous dites. Si je comprends bien, à la page 12, là, ce que vous dites : « ... une municipalité [...] peut [cependant] édicter une norme identique ou plus contraignante que celle contenue au Code de sécurité. » Donc, on a des exemples.

385

Mme LINDA GAUTHIER :

Oui.

390

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

Très bien.

Mme LINDA GAUTHIER :

395

Victoriaville.

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

400

Est-ce qu'il y en a d'autres?

Mme LINDA GAUTHIER :

405 Drummondville tend aussi...

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

410 O.K. C'est en dehors de Montréal?

Mme LINDA GAUTHIER :

C'est ça.

415 **M. HABIB EL-HAGE, commissaire :**

Toujours?

Mme LINDA GAUTHIER :

420 Oui.

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

425 D'accord.

Mme LINDA GAUTHIER :

430 Mais Montréal, c'est quand même une métropole, maintenant, là. Je pense qu'il y aurait moyen de donner l'exemple.

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

435

Hum hum.

Mme LINDA GAUTHIER :

440

Oui.

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

445

J'ai une autre question, si vous permettez.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Vas-y.

450

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

Merci.

455

Vous avez évoqué tantôt... vous avez parlé des touristes. Si je comprends bien, des touristes qui sont en situation de handicap qui viendraient à Montréal. Qu'est-ce qu'on dit sur Montréal lorsqu'ils arrivent ici ou est-ce qu'il y a une étude qui parle de la situation touristes et personnes en situation de handicap?

Mme LINDA GAUTHIER :

460

Il y a sûrement une étude qui a dû être faite par mes collègues de l'organisme Kéroul, j'imagine.

465 Bien moi, je pourrais vous dire que j'ai des amis handicapés à l'étranger et quand ils viennent ici, je suis gênée. Je suis gênée de voir qu'ils ne peuvent pas se promener en métro, et puis vous savez, ça ne discrimine pas seulement la personne, là. Ça ne brime pas seulement la personne qui est en situation de handicap : ça brime son mari, souvent, ça brime ses enfants qui ne sont pas nécessairement en situation de handicap.

470 Alors, ça vient bouleverser la vie d'un paquet d'individus qui sont venus ici pour dépenser leurs sous pour prendre des vacances et puis qui ne peuvent pas, justement, profiter, bien souvent, même pas 50 % des activités qu'ils voudraient faire.

475 Il y a, je trouve, sans aucun scrupule à le dire, il y a un manque flagrant, selon moi, de volonté politique, en ce sens-là, en tout cas.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

480 Alors, je n'ai pas une question, je veux faire un commentaire avant de terminer.

485 En réponse, votre appel aux commissaires à la page 42 de votre mémoire, la réponse est oui. Votre mémoire nous est utile pour comprendre l'ampleur de la discrimination subie par des personnes handicapées, mais je voulais ajouter que sa pertinence vient bien au-delà. C'est l'outil par excellence, à mon avis, pour faire comprendre la notion et la nature de la discrimination systémique.

490 Alors, nous prenons acte de votre intervention, votre mémoire et la présentation percutante, et on vous remercie.

Mme LINDA GAUTHIER :

Merci.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

495

Merci infiniment, madame Gauthier.

Mme LINDA GAUTHIER :

500

Bonne soirée.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

505

Alors, nous allons entendre, à la suite de madame Gauthier, monsieur Balarama Holness.

Bonsoir, monsieur Holness.

M. BALARAMA HOLNESS :

510

Bonjour, bonjour. Bonjour, tout le monde. Ça me fait plaisir d'être ici aujourd'hui. It's been a long time coming. I remember in late December 2017, when we announced this was going to happen and that we are going to collect the signatures.

515

We are here in 2019 and I'm so pleased and impressed with the progress that was made, the people that collected the signatures. I'm impressed with the commission, with the OCPM and the work that they did. It's a true pleasure to be in Montreal, to be in this democracy, to have the chance to open up the floor for everyone to be here.

520

I'd like to make a comment on what was just said. I think that talking about disability does not dilute this consultation, I think, it empowers it. Having more people to come to the table speaks to the fact that everyone wants to be included.

A small example : I have a baby girl, she's three months and there's a lot of stores that I can't go in if I have my stroller. There's many stores that you can't turn in certain aisles because